

COMMUNE DE RIVERY



ENQUETE PUBLIQUE

-----ooOoo-----

**DECLASSEMENT DU PARKING
INTERSECTION AV. GAL LECLERC / RUE BAUDREZ**

-----ooOoo-----

R A P P O R T D U C O M M I S S A I R E E N Q U E T E U R

**Bertrand TRIZAC
28 Octobre 2019**

PUBLICITE

l'avis d'ouverture de l'enquête publique (du 16 au 30 Septembre) ainsi que les dates des permanences du CE ont été porté à la connaissance du public par :

AFFICHAGE

L'arrêté a été affiché à l'entrée de la mairie à l'emplacement réservé pour les publications.

Sur le panneau publicitaire de la commune, sur le déroulé journalier, avant et pendant toute la durée de l'enquête ainsi que sur le site de la mairie où le public avait libre accès pour s'exprimer

PRESSE

Au moyen de publications dans :

Le Courrier Picard ---- les 26 Août 2019 et le 16 Septembre 2019

En dehors des 2 permanences du Commissaire enquêteur, le public disposait d'un libre accès au dossier et au registre d'enquête aux jours et heures ouvrables du secrétariat de la mairie (Du lundi au Vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00)

D'autre part, Mr le maire avait organisé en fin d'année 2018 et en Février 2019 une réunion d'information ouverte au public pour l'avis du futur projet d'aménagement d'un cœur de ville implanté sur le haut du parc municipal., un comité de pilotage avait été créé pour faire des propositions sur le projet.

Ainsi toutes ces dispositions m'incitent à penser que l'enquête publique a bénéficié d'une bonne publicité qui a pu toucher l'ensemble des personnes concernées par ce projet de déclassement du domaine public du parking implanté à l'angle de la Rue Baudrez et l'Avenue du Général Leclerc.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier par lui-même est composé de la façon suivante :

- Une notice explicative
- Des plans de situation
- Un plan de déclassement
- Le contexte réglementaire du projet
- La délibération du 04 Avril 2019
- L'arrêté de mise à l'enquête publique

- Plan de masse après déclassement stipulant la réalisation des nouvelles places de parking dans le projet
- Les copies des 2 parutions dans le Courrier Picard des 26 Août et 16 Septembre.

EXAMEN DU DOSSIER

Le déclassement du parking situé à l'angle de l'Avenue du Général Leclerc et la Rue Baudrez intervient dans le cadre d'un projet de construction mixte Immobilier / Commerces. Le déclassement de ce bien communal d'une superficie de 624 M² a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal dans un but de gérer avec plus de souplesse et d'assise la réalisation du futur projet de construction et d'aménagement du site à l'entrée de la commune.

L'idée maitresse de cette transformation urbaine a été pensée dans le but de redynamiser un cœur de ville et de l'aménager au mieux pour mettre en valeur un parc vieillissant.

La construction d'un quartier de ville central à proximité immédiate de la mairie et une révalorisation plus moderne du parc ainsi que l'aménagement de l'Avenue devient un souci majeur et ambitieux de la municipalité.

La municipal envisage l'avenir avec la construction et la réalisation de nouveaux logements et d'un petit pôle d'activité. Cet aménagement a été privilégié à celui de réinvestir les abords de la mairie.

Pour finaliser ce projet, il a été nécessaire de s'appuyer sur 4 critères nécessaires afin que cette nouvelle « Pièce Urbaine » puisse voir son aboutissement tout en respectant le caractère environnemental du site.

- Aménager la plate forme des tennis de façon à obtenir une entité bâtie autonome avec aménagement de parking ainsi qu'une allée plantée.
- Un nouveau bâti à l'angle Avenue G. Leclerc / Rue Baudrez qui affirme le « Retour en Ville »
- Entre ces deux éléments, la perspective de l'allée plantée qui traverse le parc central jusqu'à la façade de la mairie annonce un cœur de ville jardiné et piétonné et rendu plus intense pour les nouveaux commerces et les services.
- La recomposition du parc urbain à partir du patrimoine boisé conservé.

Un point important de ce projet est la conservation des marronniers, ils sont à l'évidence l'élément le plus marquant du site. Ils seront mis en valeur et feront partie intégrale de cette pièce urbaine, tout en précisant que selon l'état phytosanitaire de certains arbres, ceux-ci seront potentiellement abattus mais une démarche de renouvellement sur le long terme sera enclenchée.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

A la première permanence du 17 Septembre, seul Mr WEISS, Patrick s'y est présenté. Il est contre le projet de déclassement du parking arguant que le parc doit garder son entité, son repère visuel et mémoriel de la commune, il emploie même le terme de « Projet Mortifère ».

Entre le 17 Septembre et le 28 Septembre, deux personnes se sont présentées et ont formulé leur avis sur le registre d'enquête, à savoir

Mme COSSART, Annie
Mr BEUDAERT, Michel

Mme COSSART, Annie formule ses craintes sur le nombre de places de parking. Elle fait remarquer que la couleur (Bleue) du revêtement de l'ensemble immobilier manque d'ambition et de caractère pour l'immeuble de standing qui sera implanté. Elle ajoute que la commune devra s'efforcer de conserver l'aspect verdoyant du site, l'embellir de nouvelles plantations, Fleurs Etc... dans l'intérêt des habitants, aussi bien pour les jeunes que pour les aînés.

Mr BEUDAERT, Michel s'interroge également sur le nombre de places de stationnement et la répartition sur le site et les rues avoisinantes. Il précise que le parc va perdre une partie de son identité et que les manifestations annuelles risquent d'être très perturbées du fait du manque de places (Exposants et véhicules).

Mr NOVAK, Jacques a adressé un mail en Mairie le 26 Septembre, il est également contre ce projet de déclassement. Il développe sa position par le fait que l'accès aux services publics sera plus compliqué du fait du manque de places de stationnement. Il ajoute que la perspective d'aménager le carrefour Rue Baudrez / Av. Leclerc semble compromise du fait de la construction des futurs logements qui d'autre part vont à contre sens du besoin réel de la commune qui ne respecte pas l'obligation de 20% de logements sociaux.

Et enfin de conclure que sur le plan environnemental et qualité de vie péri-urbain, il s'oppose à ce qu'un espace vert soit supprimé étant à l'origine un élément identitaire de la commune.

A la permanence du Samedi 28 Septembre, se sont présentées 9 personnes.

Mr DUBOS, René
Mme SUIVENG, Chantal
Mr et Mme ROUSSEAU, Christian
Mr BONDUELLE, David
Mme TRANCHANT, Viviane
Mme VIVEZ, Marie Michèle
Mr LAJOUX, Frédéric
Mr CAPRON, Dominique.

Mr DUBUS, René est contre ce projet de déclassement de parking. Il nous remet un courrier (Pièce jointe en Annexe) attestant ses dires et sa position, principalement sur l'urbanisation du site. Il dénonce l'arrivée des commerces en RDC des immeubles et l'aspect visuel sur le parc et l'utilisation qui en est faite par les associations et manifestations diverses.

Mme SUIVENG, Chantal, conseillère municipale, et membre de l'association : « CHEZ NOUS A RIVERY » est farouchement opposée au projet.
Elle nous remet dans un premier temps

- la copie d'un article de presse (Le Courrier Picard) daté du 26 Septembre titré : « Ils disent Non à un parc municipal « SACRIFIE » , article réalisé par son association.
- Une lettre datée du 26 Septembre dans laquelle elle justifie sa position, précisant que le stationnement sera plus que compliqué pour les riverains et les visiteurs, nombreux aux services publics à proximité, les animations, réderies, Fête des jardiniers Etc.. ne pouvant plus utiliser leur emplacement faute de places. La suppression ou la destruction de 15 arbres qui font la beauté du parc pour les promeneurs et les riverains.
- Copie d'un Flyer de l'association « Chez Nous à RIVERY » qui dénonce les activités de Mr le maire et de la commune sur les projets en cours.
- Une pétition de 15 signatures, toutes des personnes opposées au projet avec un grand nombre d'imprimés réalisés par l'association « Chez nous à RIVERY » et qui indique dans son

titre :« Je viens de prendre connaissance par le courrier Picard du projet de destruction du Parc !«

- Documents joints en Annexe -

Mr et Mme ROUSSEAU, Christian sont venus également exprimer leur refus, prétextant un problème de stationnement pour l'avenir et la suppression des manifestations locales, ils souhaitent conserver le parc en l'état.

Mr BONDUELLE, David s'inquiète quant à lui de l'aspect environnemental. Il met en avant le PADD SCOT Grans AMIENS , « Plan d'aménagement et de développement durable » il attire l'attention sur le fait de désimperméabiliser partout où cela est possible et végétaliser au maximum le site.

Mme TRANCHANT, Viviane ne s'oppose pas foncièrement au projet mais estime que la surface prise est trop importante pour le parc qui doit conserver sa personnalité et son entité et surtout de conserver les emplacements prévus pour les animations diverses (Réderies – Fête des Jardiniers Etc...)

Mme VIVEZ, Marie Michèle reprend les mêmes idées énumérées ci-dessus à savoir le stationnement des véhicules, le nombre de places au final et surtout leur répartition géographique.

Les commerces seront-ils vraiment opérationnels et occupés ?

Les manifestations diverses seront-elles maintenues telle la fête des jardiniers, les réderies Etc.. du fait du manque de places pour les exposants et les véhicules des visiteurs ?

Mr LAJOUX, Frédéric est quant à lui totalement favorable au projet. Il précise le sérieux de la procédure engagée par la municipalité, le principe d'écoute et de dialogue mis à la disposition des habitants pour faire part de leur avis sur le projet.

Il souscrit totalement à la réalisation d'un centre ville qui permettra de donner une vraie identité à la commune, d'apporter un nouveau souffle pour l'avenir bref, un projet de cœur de ville nécessaire ayant la volonté de conserver au maximum l'aspect environnemental et paysager du site.

Mr CAPRON, Dominique estime que c'est un excellent projet, attendu par une grande partie de la population. Projet qui respect l'environnement et qui conserve l'aspect visuel du secteur, un cœur de ville qui était une évidence pour l'avenir de la

commune, il est nécessaire pour son développement et sa modernisation. La volonté de garder un bonne image du parc semble être une volonté de Mr le maire et de son conseil municipal.

--0--

Le lundi 30 Septembre, dernier jour de l'enquête, une nouvelle pétition (7 personnes) a été jointe au registre d'enquête en mairie. Il s'agit en fait des mêmes imprimés de l'association : « Chez nous à RIVERY » qui parlent de « destruction » du parc.

Documents joints en annexe

Le lundi 30 Septembre, pour faire suite à l'article de presse paru le 26 Septembre, Mr le maire nous transmet copie d'un nouvel article de presse du Courrier Picard, il s'agit en fait de sa réponse faite au 1er article. Il s'exprime dans cet article la position de la municipalité, ses ambitions concernant le projet.

Document joint en Annexe

Le 30 Septembre 2019 indique la fin de cette enquête publique et un récapitulatif de toutes les observations, suggestions, prises de position globalement négatives, sont transmises, le 3 Octobre 2019 sous forme de procès-verbal de synthèse (**Joint en annexe**) à Mr le Maire afin qu'il réponde aux questions des quelques détracteurs du projet d'urbanisation.

Ce magistrat disposant d'un délai de 15 jours francs pour répondre et s'expliquer sur les problèmes et inquiétudes de certains de ses administrés, un délai d'attente est nécessaire pour la rédaction et les conclusions du présent rapport.

Le 17 Octobre 2019, Mr le Maire nous transmet la réponse aux différentes questions posés par les détracteurs du projet. Il détaille une à une ses réponses dans son courrier / **Joint en annexe** /.

Les réponses sont reprises et développées dans le paragraphe suivant .

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les deux permanences du Commissaire enquêteur se sont tenues aux dates et heures indiquées dans de très bonnes conditions. L'Arrêté concernant l'enquête publique, les publications, les réunions publiques d'avant projet, le dossier d'enquête ainsi que le registre mis à la disposition du public aux heures ouvrables ainsi que le site où les gens pouvaient également s'exprimer, me permet de dire que la publicité a été très largement respectée. Tous les habitants ont eu le moyen de s'exprimer de quelque manière que ce soit en toute simplicité.

Au total, 18 personnes se sont manifestées soit directement au cours des 2 permanences soit par écrit via sur le registre d'enquête. 22 personnes ont été sollicitées et se sont exprimées en signant une pétition à la demande de l'association : « Chez Nous à Rivery » représentée par Mme SUIVENG, Chantal, conseillère municipale opposée au projet.

Sur les 18 personnes, 16 sont opposées au projet pour exactement les mêmes motifs que l'ont peut classer en 4 grandes catégories.

- 1 – Les problèmes de stationnement d'après projet
- 2- La suppression d'espaces verts et l'abattage potentiel des marronniers
- 3 – Le manque de places pour les différentes manifestations et en priorité la fête de Jardiniers.
- 4 – La commune a-t-elle réellement besoin d'un « Coeur de Ville » à cet endroit au détriment du parc qui risque de perdre son entité chère aux riverains et aux promeneurs.

2 personnes sont toutefois très favorables à ce projet qui, selon leurs dires, apportera un nouveau souffle pour l'avenir, un projet de cœur de ville nécessaire et utile, attendu par une grande partie des habitants, qui conserve au maximum l'aspect environnemental et paysager du site bref, qui représente une évidence pour l'avenir de la commune.

Concernant les 4 motifs d'opposition au projet, Mr le maire a apporté les précisions suivantes sur ces derniers et ses explications sont les suivantes :

En ce qui concerne le stationnement, 34 places sont effectivement supprimées mais elles seront réparties géographiquement dans les rues Baudrez, l'avenue Leclerc pour un total de 35 places. D'autre part, un parking souterrain avec 77 places (Soit une par logement – 62-) plus 15 places pour les acquéreurs des commerces et bureaux potentiellement à venir.

Pour les arbres, seuls 4 marronniers et 2 tilleuls seront abattus mais environ une dizaine d'arbres seront replantés sur l'ensemble de l'emprise foncière.

Mr le maire assure que le projet immobilier ne modifie en rien l'usage actuel du parc et n'entrave en aucune façon l'organisation des réderies et la fête annuelle des Jardiniers, le parc conserverait ses espaces verts.

Sur le problème des logements sociaux abordé par un habitant, Mr le maire précise que 140 logements ont déjà été réalisés ces dernières années et que la commune respecte la loi sur l'obligation des 30 % de logements aidés.

Et enfin de préciser que le projet de « Coeur de Ville » fixe définitivement les choses, le problème de l'urbanisation nouvelle ainsi que la réglementation du stationnement dans sa répartition géographique stoppera cette évolution des parkings qui croîent depuis ces dernières années au détriment du parc.

--0--

Les opposants au projet craignent en priorité le problème du stationnement des véhicules. Or, d'après les explications données par la municipalité, cette inquiétude n'est pas tout à fait justifiée dans la mesure où ce stationnement sera réparti différemment dans l'ensemble du site et le nombre exact (34 places) sera maintenu mais avec une répartition différente.

Le fait d'abattre 6 arbres (4 marronniers et 2 tilleuls) ne modifie pas outre mesure le potentiel existant d'autant plus que des nouvelles plantations (En nombre supérieur) sont prévues et viendront palier voire modifier légèrement la physionomie du site.

Les espaces prévus pour les installations et l'organisation des différentes manifestations (Réderies , Fête des jardiniers Etc...) seront maintenues et le projet n'apportera aucune gêne aussi bien pour les exposants que pour les visiteurs, le volume nécessaire sera conservé.

Ce projet de « Coeur de Ville » apparaît comme être cohérent et sa réalisation permettra d'apporter une activité nouvelle du secteur tout en conservant l'entité du parc chère à la population, l'arrivée de quelques commerces et les services publics de proximité en feront un endroit vivant et fréquenté dans un cadre agréable et modernisé.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Cette enquête publique a fait l'objet d'une très grande et très large information auprès du public, lequel a pu s'exprimer librement et exposer son point de vue sur le projet.

Cet projet de Coeur de ville avait fait l'objet de deux réunions publiques organisée par la municipalité afin que l'ensemble des habitants prennent connaissance de la création de ce secteur urbain.

Le déclassement du parking était un élément décisif à la réalisation du projet. En effet, le problème de stationnement actuel (Parking) fait craindre à ses détracteurs un problème de places et de répartition géographique or, la municipalité a démontré qu'aucune place n'était supprimée seule leur répartition est différente ce qui crée une incompréhension de la part de certains habitants.

La physionomie du parc a également fait l'objet de critique de la part de personnes opposées au déclassement du parking et à la création d'une zone urbanisée, là encore, la municipalité s'est efforcée de conserver l'identité du parc ainsi que les emplacements réservés aux différentes manifestations annuelles.

Les quelques 22 personnes qui se sont manifestées par le biais d'une pétition à la suite d'un article paru dans le courrier picard ont réagit suite au titre de cet article qui annonçait : « La destruction » du parc. Le mot est exagéré ce qui a eu pour effet de créer une véritable inquiétude dans l'esprit des gens.

Les responsables de l'association « Chez nous à Rivery » à l'origine de cette pétition ont voulu manifester (En nombre) pour appuyer leur mécontentement vis à vis du projet.

Les différents motifs invoqués par les détracteurs, leurs appréciations et observations ont trouvé une réponse dans les explications fournies par la municipalité, la crainte de perdre l'entité du parc et la suppression des places de stationnement ne semble pas être une évidence, le projet représente une évolution nécessaire pour la réalisation d'un cœur de ville moderne, cette pièce urbaine apportera sans doute un nouveau cventre d'activité et de rencontre, la population pourra toujours profiter de son parc qui sera réaménagé et aussi fonctionnel que par le passé.

J'emets donc un « **AVIS FAVORABLE** » au déclassement du parking implanté à l'intersection de l'avenue du Général Leclerc et la rue Baudrez.

Le 28 Octobre 2019
Le Commissaire enquêteur
Mr **TRIZAC, Bertrand**



A N N E X E S

- 1 - Procès verbal de synthèse - Questions à Mr le Maire**
- 2 - Réponse de Mr le maire aux questions et interrogations des habitants**
- 3 - Article de presse : « Non au Parc Sacrifié »**
- 4 - Article de presse – Réponse de Mr le Maire.**
- 5 - Lettre de Mr DUBUS ,René**
- 6 - Courrier de Mme SUIVENG, Chantal**
- 7 - Copie du flyer : « Chez nous à RIVERY »**
- 8 à 29 - Pétition et courriers divers des personnes opposées au projet.**
- 30 - Copie inscription registre d'enquête Mme COSSART, Annie**
- 31 - Copie inscription registre d'enquête Mr Patrick WEISS**
- 32 - Copie inscription registre d'enquête Mr Michel BEUDAERT**
- 33 - Copie du Mail adressé en mairie de Mr NOVACK, Jacques**
- 34 et 35 - Copie inscriptions sur registre d'enquête Mr Frédéric JALOUX
Mr Dominique CAPRON**

ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT DU PARKING

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

OBJET / Procédure de déclassement du domaine public du parking Angle
Rue Baudrez Avenue du Général Leclerc

Monsieur le Maire, au cours des deux permanences inhérentes au déclassement du parking cité ci-dessus, j'ai reçu plusieurs personnes qui ont émis un avis défavorable sur le projet urbain qui est prévu à cet endroit.

Dans un premier temps j'ai reçu physiquement 7 personnes qui s'opposent au projet et l'une d'elle (Mme SUIVENG, Chantal) m'a remis copie d'un article de presse (Courrier Picard du Mardi 24 Septembre 2019) qui indique en gros titre : « Ils disent Non à un parc municipal SACRIFIE » ainsi qu'une pétition signée de 26 personnes toutes opposées au projet et faisant référence à l'article de presse.

Je vous fait une synthèse des principales observations formulées. Vous voudrez bien en prendre connaissance et apporter toutes les réponses nécessaires et motivées afin que je puisse apprécier le bien fondé de celles ci et surtout que je puisse apporter un avis sur toutes les situations qui ont été abordées.

Contrètement, les 33 personnes (Pétition comprise) qui se sont manifestées défavorablement, s'orientent sur 4 aspects négatifs à savoir :

1 - La suppression des places de stationnement, elle ne comprennent pas où se situeront les nouveaux emplacements et leur répartition géographique (Avenue Leclerc – Rue Baudrez – Rue Delambre?) et d'ajouter que les occupants des nouveaux logements seront confrontés à cette situation et enfin d'ajouter : Où mettre les véhicules des visiteurs lors des manifestations en tous genres Réderie ... Fête des Jardiniers Ect....)

2 – Certaines personnes défendent l'idée de conserver le parc en l'état car il représente une entité à part entière de la commune. Elles ne veulent pas supprimer ou réduire le nombre des marronniers existants et garder toute la flore comme elle est et que le projet urbain n'est pas une nécessité absolue dans l'immédiat.

3 – La vue « D'après projet » qui risque d'être entâchée par l'urbanisation qui est prévue, avec moins de végétation, certains font même le parallèle avec la déforestation en Amérique du Sud.....

4 – Et enfin l'aspect culturel, certaines personnes pensent que les animations locales « Réderies ... Fête des Jardiniers.. Animations Diverses... » risquent de ne plus avoir le même aspect ou le même impact voire de diminuer fortement le nombre des participants faute de places de stationnement....

Je vous souhaite bonne réception et reste à votre disposition pour une éventuelle sollicitation de votre part. J'ajoute que vous disposez d'un délai de 15 jours à réception du présent procès-verbal pour m'adresser vos explications au regard des inquiétudes formulées par les personnes opposées au projet.

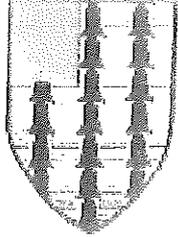
Le 03 Octobre 2019
Le Commissaire enquêteur
Mr TRIZAC

MAIRIE DE RIVERY

80136

TEL : 03 22 70 70 40

FAX : 03 22 70 70 43



CANTON D'AMIENS III - NORD - EST

Rivery, le 17/10/2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Monsieur TRIZAC Bertrand
41 Ter Route de Royc
80340 La Neuville Les Bray

Objet : Enquête Publique
Déclassement du domaine public du parking
Angle de la rue Baudrez/Avenue du Général Leclerc
PJ : Courrier Picard du 30/09/2019
Délibérations du 04/04/2019

Monsieur,

Suite à votre Procès-Verbal d'observations, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponses.

Stationnement

Il existe actuellement, sur l'emprise du terrain, 19 places de stationnement à l'angle de l'Avenue du Général Leclerc et de la Rue Baudrez et une quinzaine de places le long de l'avenue Gal Leclerc, soit un total de 34 places.

Le projet prévoit la reconstitution de ces places extérieures : 12 places Rue Baudrez et 23 places dans une contre-allée Avenue du Gal Leclerc, soit 35 places au total.

Un parking souterrain est prévu avec 77 places soit une par logement (62) + 15 places pour les acquéreurs des commerces et bureaux.

Arbres

Le projet s'évertue à conserver un maximum d'arbres et à respecter la structure paysagère existante, notamment les alignements de marronniers et de tilleuls.

Le plan masse de l'opération a été élaboré dans cet objectif. Il propose même une mise en valeur du mail par son articulation avec le parvis et la place commerçante.

Concrètement, 6 arbres seront abattus, 4 marronniers et 2 tilleuls. Marignan s'engage à en replanter le double sur l'ensemble de son emprise foncière.

Préservation du parc urbain

Le projet d'ensemble présenté au concours sanctuarise le parc urbain. Le stationnement est rejeté en périphérie du parc, en lien direct avec les voiries existantes.

Seule une voirie de desserte est créée entre la Rue Baudrez et la cantine scolaire. Elle se glisse entre les arbres existants.

Le projet immobilier de Marignan ne modifie en rien l'usage actuel de ce parc et n'entrave pas l'organisation de réderies ou la fête annuelle des jardiniers.

L'implantation d'un café-restaurant, en lisière nord du parc, renforce même l'attractivité du lieu.

Si l'état prône aujourd'hui la proximité des services publics, il n'en n'est pas de même quant à l'utilisation des véhicules à moteur.

En effet, dans les années 80, seul le stationnement existait le long de la rue Baudrez.

Un parking, le long de cette voie, a ensuite été créé à la demande d'administrés, en empiétant sur le parc, puis doublé, toujours en empiétant sur le parc. Ainsi, une quatrième fois, un parking a été créé à l'angle des rue Baudrez et avenue du général Leclerc pour être lui aussi, agrandi quelques années après, toujours à la demande des administrés.

Faut-il continuer à privilégier le stationnement ? Et transformer l'ensemble du parc en parking ?

Le projet « cœur de ville » fixe définitivement les choses.

Le projet s'inscrit justement dans une orientation de commerces de proximité, permettant ainsi les déplacements doux favorables à notre climat.

Quant à l'aménagement du carrefour, il s'inscrira avec Amiens métropole dans l'aménagement de la nouvelle voirie avec piste cyclable et zone 30 KM/h.

Doit-on privilégier le développement de la voiture sur cet axe ?

La commune a déjà enregistré un important programme pour respecter la loi sur l'obligation des 30% de logements aidés.

Et c'est consciemment, qu'afin d'assurer une mixité de population et de logements, qu'elle a pris cette orientation de logements « privés ».

En effet, le secteur comprend déjà 140 logements aidés réalisés en moins de 10 ans.

Madame Suiveng, membre du conseil municipal, semble incohérente dans ses remarques puisqu' elle même a voté en conseil la désaffectation des terrains relative à cette opération.

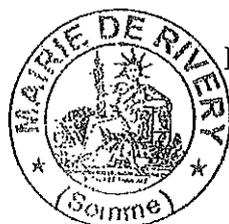
S'agit-il d'une manœuvre politique ?

Espérant que ces éléments de réponses vous apporteront satisfaction dans la rédaction de votre rapport.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Bernard BOCQUILLON



Ils disent non à un parc municipal « sacrifié »

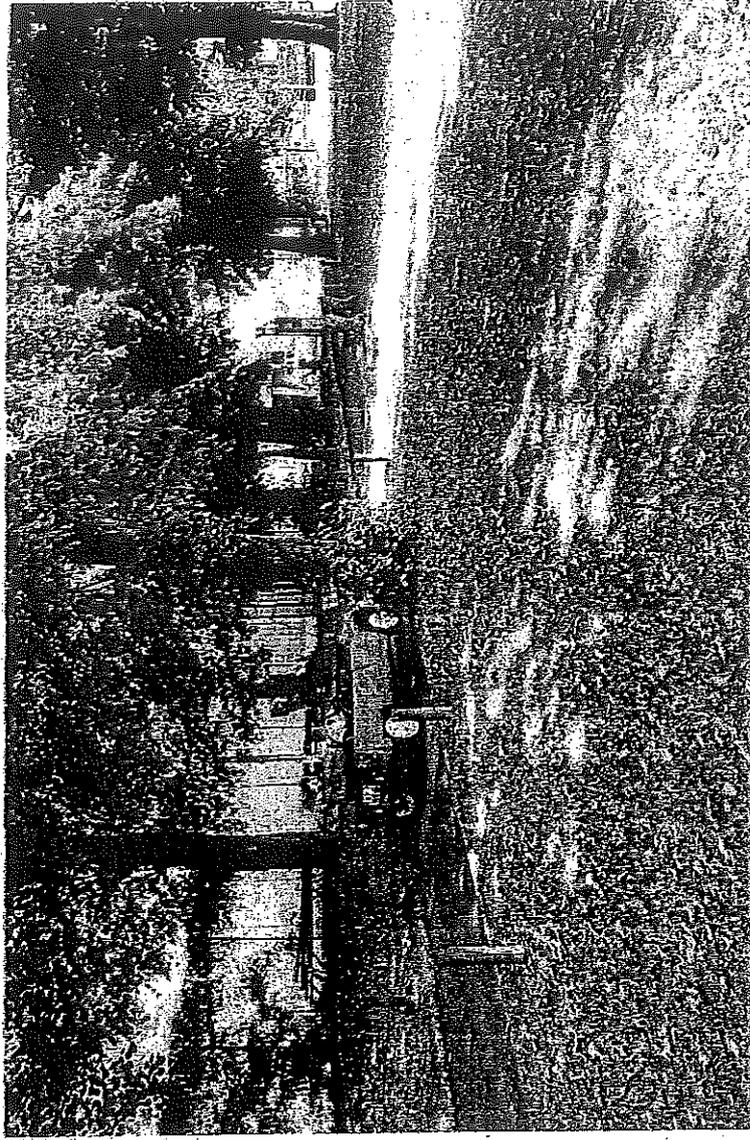
Des habitants dont l'ancien maire, s'inquiètent du sort réservé au parc municipal par le projet immobilier Cœur de ville. Une enquête publique est en cours.

L'enquête publique « en vue du déclassement du domaine public du parking (20 places) à l'angle de la rue Baudrez et de l'avenue du Général-Leclerc » se déroule jusqu'au 30 septembre encores. C'est la suite logique du projet-Cœur de ville et de la réalisation du programme immobilier qui mêle logements et commerces du promoteur Marignan, dont le projet a été retenu lors du conseil municipal en novembre dernier.

« Un projet qui va sacrifier le parc municipal, qui fait partie de l'identité de la commune », estime Jacques Nowak, l'ancien maire de Rivery. « Ce projet mériterait une vraie consultation des habitants après les élections municipales », estime de son côté Patrick Weiss, membre de l'association Chez nous Rivery et qui était présent à la réunion publique de présentation du projet en février. « D'autant qu'il n'y a pas vraiment d'urgence à bâtir à tout prix ».

« La préservation des espaces verts en ville est une préoccupation d'actualité »
Patrick Weiss

Le maire Bernard Bocquillon a fait lui de la construction de nouveaux logements une des priorités de



Une partie des arbres du parc municipal pourrait être coupés pour laisser place à des petits immeubles.

son mandat. Avec plus de 3 500 habitants, la commune doit avoir 20% de logements sociaux. Elle n'en est qu'à la moitié. Le permis de construire du Cœur de ville n'a pas encore été déposé.

Conseillère municipale et membre active de Chez nous Rivery, Chantal Suiveng a de son côté fait ses comptes. « Quinze arbres du parc seraient ainsi coupés et il n'y aurait plus qu'une allée avec des espaces verts. Le reste étant sur des espaces privés ».

Le promoteur prévoit sur un périmètre de 7 000 m², la construction d'une soixantaine de logements à l'angle de rue Baudrez et

nement de La Poste n'est plus d'actualité, que le médecin n'a plus l'intention de déménager, souligne la conseillère municipale. Ce n'est plus vraiment un cœur de ville ».

« Est-ce que la demande des habitants de Rivery est aujourd'hui d'avoir plus de logements », s'interroge Jacques Nowak. Près de 200 logements sont en projet, dont 144 chemin Jobard. « Alors que la préservation des espaces verts en ville est une préoccupation d'actualité », poursuit Patrick Weiss. La Fête des jardiniers, qui se tient dans le parc, a encore battu cette année un record de fréquentation.

LA DÉMOLITION DES TERRAINS DE TENNIS EN QUESTION

Depuis les années soixante, le parc municipal a déjà vu sa superficie diminuer d'un tiers avec la construction de la salle André-Carpentier, le centre médico-social et les parkings. « La solution pourrait passer par la désaffectation et le déplacement des terrains de tennis et le démolition de la salle André-Carpentier », estime Jacques Nowak.

L'enquête se déroulera à la mairie jusqu'au 30 septembre. Le commissaire-enquêteur sera présent samedi 28 septembre 2019, de 14 à 17 heures. @ ESTELLE THIBAUD

Les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit au commissaire-enquêteur ou par mail : mairie.rivery@laposte.net

Laposte.net

mairie.rivery@laposte.net

coeur de ville

De : Bernard Bocquillon
<bernard_bocquillon@hotmail.fr>

lun., 30 sept. 2019 17:54

Objet : coeur de ville

À : s tavernier <s.tavernier@ville-rivery.fr>, mairie
rivery <mairie.rivery@laposte.net>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'attire votre attention concernant la pétition déposée par Mme Suiveng sur le sujet "Rivery coeur de Ville".

Cette dernière fait signer des personnes n'ayant pas connaissances du dossier puisqu'ils n'ont pas assisté aux diverses réunions publiques, ni à vos permanences. Nous pouvons donc nous interroger sur les motivations de Mme Suiveng à s'acharner contre ce projet alors qu'elle a voté, en tant que conseillère municipale, pour celui-ci ainsi que pour le déclassement de la parcelle?

Cordialement,

Bernard Bocquillon
Maire de Rivery.

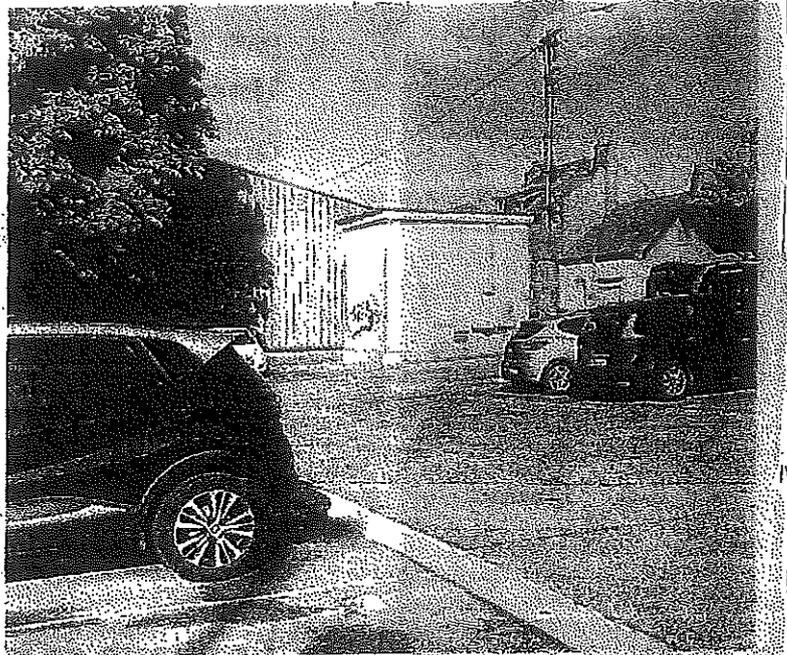
Le projet Cœur de ville va être lancé

La construction d'une soixantaine de logements et de surfaces commerciales pourrait démarrer d'ici un an.

Bernard Bocquillon, maire de Rivery, et Dominique Capron, adjoint chargé de l'urbanisme, sont formels : pas question de toucher aux arbres du parc municipal. Sauf ceux qui seraient malades. « Ces marronniers ont près de 90 ans. Il a fallu par exemple abattre celui du centre socio-culturel Jean-Cayeux », confie Dominique Capron. Le projet Cœur de ville du promoteur immobilier Marignan, retenu pour le projet de centre-bourg, à l'angle de la rue Baudrez et de l'avenue du général Leclerc « n'a presque pas d'impact sur le parc », affirme le maire de Rivery, qui s'étonne de la sortie de l'ancien maire Jacques Nowak sur le sujet. « Le périmètre a d'ailleurs été validé alors qu'il était encore maire. Le projet a aussi fait l'objet de deux réunions publiques, en 2017 et en 2019, et six habitants ont participé au comité de pilotage pour faire des propositions ».

« La concrétisation du projet était conditionnée au déménagement des terrains de tennis »
Steeve Vicart, premier adjoint

Les travaux pourraient démarrer d'ici un an, en septembre 2020, une fois le terrain de près de 7 000 m² vendu par la commune. « Ce qui permettrait au passage d'avoir du financement pour requalifier cet espace vert », confie Dominique Capron. Le projet



Le parking à l'angle de la rue Baudrez doit être déclassé. Le projet immobilier résout la venue du transformateur. Le déménagement du complexe de tennis (en fond) a aidé son déclenchement.

prévoit la construction d'une soixantaine de logements privés avec parking souterrain, ainsi que 1 000 m² de surfaces commerciales, côté rue Baudrez. « C'était une demande des riverains », assure-t-il encore. Le centre médico-social doit être démoli. « Le bâtiment n'est plus aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées et n'abrite plus que des assistantes sociales. Le bail se termine d'ailleurs en 2020 », précise Bernard Bocquillon. Pour la municipalité, la concrétisation de ce projet Cœur de ville est une bonne nouvelle. « Il était

conditionné au déménagement des terrains de tennis », rappelle Steeve Vicart, le premier adjoint. Un dossier géré par Amiens Métropole, validé en 2008 et relancé en 2014. Le nouveau complexe du Tennis Club de Rivery a pu être inauguré en juin 2018. « Le projet de centre-bourg longe en effet le mur des anciens courts », précise Steeve Vicart. Pour les riverains de l'avenue du général Leclerc, « les immeubles construits en retrait de la rue vont leur changer la vue, d'autant qu'Amiens Métropole a aussi prévu de refaire la voirie et d'aménager une piste cyclable ». ■ ESTELLE THIÉGNULT

Dubois René
16 Avenue du Petit fort
Rivery. S. 0136

5
Rivery le 28 Septembre 2019

Monsieur le Président
Commune Enqueteur

Le projet présenté m'a surpris par l'importance
apportée à la construction de logements dont les
partus P d C envisagent l'installation de commerces
Quels commerces ?

Le projet de bâtiments collectifs en haut de la
Rue Baudrez (vers P.M.) recotée, de ma part
un net refus

Antérieurement une part de terrain du parc
avait fait l'objet de l'installation d'un
parking. Celui-ci doit être maintenu car il
est très utilisé lors des rencontres des Associations
et nous avons un beau point de vue sur le parc

Veuillez agréer Monsieur
le Commune enqueteur mes
sincères salutations



Rivery le 26 Sept 2019

M^{me} Smitery Chantal
111 Rue Georges MATIFOU
80136 Rivery

6

à l'attention de Monsieur le commissaire Enquêteur

Je porte un avis défavorable au projet conçu de V.Pfe
élevé à la commune, je me préoccupe de l'avenir
de Rivery

Voisin d'un terrain notaire franc communal, sacrifié
à un projet immobilier, ce lieu de promenade
de détente pour nos Verts à Rivery
où se déroulent les manifestations scolaires, fête
des écoles - fête des jardiniers - et autres

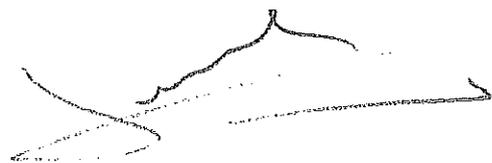
Le promoteur prévoit une soixantaine de logements
sur une superficie de 7000 m²

les arbres coupés (15) ne laissant qu'une allée -
de plus le déplacement du parking rue Baudry
et l'angle de la rue Général Leclerc

supprimant en outre les stationnements de proximité
au groupe scolaire - Salle des Sports - Maison pour Tous
Salle André Carpentier - Restaurant Scolaire -
Accès mairie - Kiné et Docteurs

Je porte à votre réflexion ce grave problème
de stationnement - et la sécurité

Recevez obligeamment mes sincères salutations
distinguées



ASSOCIATION CHEZ NOUS À RIVERY

111, rue Georges Matifas - 80136 RIVERY

Objet de l'association : Animer, protéger et défendre les intérêts, les conditions et le cadre de vie des habitants de la commune de Rivery en tant que citoyens, administrés et contribuables.

Depuis 2015, l'association continue de combattre, sans relâche, le projet de construction de logements sur le terrain, acheté par la commune, et prévu initialement pour l'extension du cimetière.

Actuellement, la commune n'a aucune solution pour la création d'un nouveau cimetière.

Concernant le stationnement, Monsieur le Maire renvoie les visiteurs sur le parking de Lidl. Or, celui-ci est privé, et le propriétaire n'a pas donné son accord.

L'affaire est actuellement en appel au tribunal de Douai.

Avec votre aide, nous continuons ce combat et nous vous remercions de votre soutien.

NB : Vous pouvez d'ores et déjà renouveler votre adhésion.

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

DEBRUYNE Michèle 24 Avenue Jean Moulin
80236 Rivery

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porterons atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

DEBRUYNE Christian Misselle

34 Avenue Jean Moulin 80136 Rivery

10

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

MAISON-MARCHEVY Christine
17, rue du Commandant Cousteau



M

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet,

NOM - Prénom - Adresse

Claron Brigitte 17, rue Georges Mathias. Claron.

avec ce projet on sacrifie notre Parc et en plus le stationnement de la rue Baudrez et avenue du Général de Gaulle. ainsi que le stationnement pour se rendre chez les médecins et autres ainsi que les manifestations,

M^{me} Claron

12

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse *11 F rue gay marifas*
FLANDRE MICHEL

~~FLANDRE MICHEL~~

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

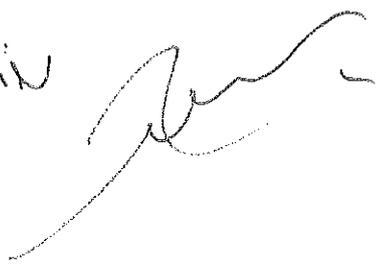
Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

Russel Patrick 31 rue F. Jourdain



14

le cœur de ville
est très bien
car il faut préserver le parc
le moins possible.

il est très bien pour se promener,
voir les arbres et surtout respirer
les enfants peuvent y jouer
tranquillement; et la fête
des jardinières que deviendra-t-elle,
si le parc est trop petit?
est une notoriété pour Rivery
il faut qu'elle puisse continuer

Mme Tranchant
110 Rue Georges de Laifas
Rivery -
Branchant

r
; Courrier Picard du projet de la destruction

de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet
immune,

s et les prochaines réalisations (chemin
immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet
de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet,

NOM	Prénom	Adresse
TRANCHANT	LILIANE	110 Rue Georges de Laifas 80136 Rivery - Branchant

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

Guillard Maurice
135 rue Georges Tabaras
Rivery

Guillard

Terrain: donne par l'Évêché,
pour les Armes et enfant de Rivery
Preuve. On ne vend pas quelque chose
qu'on a reçu en don ?

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

BRASSARD Odile 12 rue Florimond Jauregui à
80 136 Risay.



A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

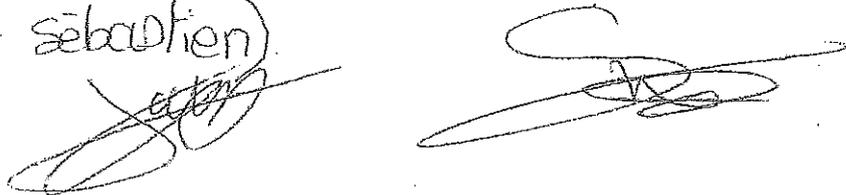
Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

SUIVENG Marie } 107 Rue Georges Hatifao RIVERY
SUIVENG Magali }
SUIVENG Sébastien }



Léone VAQUETTE – MATIFAS

121 rue Georges Matifas

80136 RIVERY

18

A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur

OBJET : Article du Courrier Picard du mardi 24 septembre 2019

Monsieur,

Je me présente, je suis âgée de 82 ans, née à RIVERY et y résidant.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que je constate une dégradation perpétuelle de notre commune plutôt que des améliorations, comme c'est le cas pour la commune de CAMON. A titre d'exemple le projet pour notre cimetière.

En effet à la lecture de l'article visé en objet, je m'interroge aussi sur le sort réservé au parc municipal par le projet immobilier Cœur de Ville.

Ce projet va encore sacrifier le parc municipal, poumon vert de notre commune, dont la superficie a beaucoup diminuée. La préservation des espaces verts en ville est une préoccupation d'actualité. Amiens y contribue pleinement en replantant des arbres, ou comme le projet du verger conservatoire du square des Quatre-Lemaire de la nouvelle zone d'habitation, sur la Zac Intercampus.

La suppression des places de stationnement à l'angle de la rue Baudrez et de l'avenue du général Lerclerc est tout aussi préoccupante (comme pour le cimetière). Où pourra-t-on se garer dans Rivery ?

Je ne suis pas rétrograde et j'adhère aux propositions et/ou suggestions faites par :

- M. Patrick WEISS membre de l'association Chez nous Rivery pour une consultation des habitants avant les élections municipales,
- M. Jacques NOWAK, de passer par la désaffectation et la démolition des terrains de tennis et le déplacement de la Salle André Carpentier.

Espérant que mes observations retiendront votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Léone Vaquette, la fille


Léone VAQUETTE-MATIFAS



19

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

WILLER Louis-Louis

14 Rue F. Simonard - Juvigny



Michel Boquillon
32 Rue Georges Thakfes
80136 Rivery
Tel 03 22 91 50 34

26 sept 2019

20

Monsieur le commissaire enquêteur

Suite à la lecture du Courrier Picard du 24 Sept 2019
Je suis surpris, très surpris, d'y apprendre qu'un
projet "Caem de Ville de Rivery" envisage d'implanter un
complexe immobilier Rue du Général Leclerc et de supprimer
le parking au coin de la Rue Brandez

Habitant Rivery depuis 1945, j'ai toujours connu
ce parc qui est magnifique avec le superbe bâtiment
qui sert aujourd'hui de mairie

Pourquoi ne pas mettre en valeur cette entrée de
parc au lieu d'y construire un complexe immobilier avec
commerces sans stationnement (comme pour le cimetière)

Elus réfléchissez. Je suis contre votre projet.

M. Boquillon

Madame et Monsieur SPICHER
123 rue Georges Matifas
80136 RIVERY

21

A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Monsieur,

Nous sommes venus nous installer à Rivery en 1985 avec nos enfants, pour avoir une meilleure qualité de vie (habiter une maison, profiter d'un parc municipal pour se promener avec les enfants, assister à de nombreux événements : fêtes des écoles, fêtes de la musique, réderie, fêtes des confitures, etc).

Nous avons été surpris d'apprendre par le courrier picard du 24 septembre dernier du sort réservé au parc municipal. Pour nous le projet immobilier Cœur de Ville devait répondre à l'ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants, en redynamisant le centre-ville autour duquel se concentrent commerces et services de proximité et la mise en valeur des espaces verts et équipements publics.

En fait ce projet va sacrifier le parc municipal, poumon vert de notre commune ainsi que la suppression des places de stationnement à l'angle de la rue Baudrez et de l'avenue du général Lerclerc.

Où pourra-t-on se garer pour se rendre rue Baudrez, chez le coiffeur, le docteur, le kiné, à la PMI ? De même qu'au cimetière ? Que restera-t-il à Rivery, en terme de commerce de proximité et de parking provisoire du cimetière lorsque le LIDL aura disparu et sera remplacé par des logements ?

Les propositions faites par :

- M. Patrick WEISS membre de l'association Chez nous Rivery pour une consultation des habitants avant les élections municipales,
- M. Jacques NOWAK, de passer par la désaffectation et la démolition des terrains de tennis et le déplacement de la Salle André Carpentier,

nous semblent pleinement justifiées.

Espérant que nos observations retiendront votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Madame et Monsieur SPICHER

Spicher
Spicher

M^r Christian Boyendier
127 Rue Georges Matifae
80136 Rivery

à l'attention du commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le courrier
picard du projet de la destruction du faubourg
municipal de Rivery

Je souhaite m'opposer à la construction
de ces bâtiments qui porteront atteinte
à cet espace vert emblématique de notre
commune

Les constructions récentes de logements et
la prochaine réalisation : chemin Jo Bard (144)
suffissent à assurer l'offre immobilière.

Je porte donc à Monsieur le commissaire
Enquêteur un avis défavorable.

au projet de déplacement permettant
la réalisation de ce funeste projet

Rivery le 26/09/2019


Madame FOGLIATA
et sa fille

45, Rue Edmond Jouhaux
80136 RIVERY

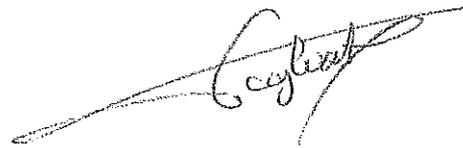
Rivery, le 26 septembre 2019

23

Monsieur le Commissaire - Enquêteur,

Suite à la lecture du Courrier Picard du 26 septembre 2019, nous sommes contre votre projet immobilier Cours de Ville dans le Parc Municipal de Rivery. Il est plus important de préserver le Parc en gardant les espaces verts et les arbres que de construire des logements.

C'est mieux la nature que le béton.



Mme PELTIER Georgina
115 me Georges Matifas
80136 Rivecourt.

24

Monsieur le Maire

Suite à l'article paru dans le Courrier Picard concernant notre parc municipal
Je ne suis pas en accord avec ce projet
car c'est notre seul parc de la commune
où vont s'effectuer dans l'avenir
toutes les manifestations prévues
par les différentes associations?

M. Peltier

Peltier Gerard 102 me George Matifas

~~Peltier G.~~

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porterons atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

SOUTHERN MD MARIAROSE
 1 RUE FLORIMOND SOURDIS
 80136 RIVERY
Opouthe

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

SELLIER MICHAËL N°7 RUE OCTAVE CAYEUX 80136 RIVERY



A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

*M. ELVILLE
DANIEL*

DANIEL

*Louis Tillet D'elam
B.P. 136*

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

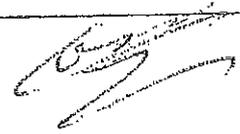
Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune ,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet ,

NOM - Prénom - Adresse

GOSSET Michel 52 Bis Rue Robert Petit



A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je viens de prendre connaissance par le Courrier Picard du projet de la destruction du parc municipal de RIVERY,

Je souhaite m'opposer à la construction de ces bâtiments qui porteront atteinte à cet espace vert emblématique de notre commune,

Les constructions récentes de logements et les prochaines réalisations (chemin Jobard (144)) suffisent à assurer l'offre immobilière,

Je porte donc à Monsieur Le Commissaire Enquêteur un avis défavorable au projet de déclassement permettant la réalisation de ce funeste projet,

NOM	- Prénom	- Adresse
Mariette	Finet	79 rue Georges

Mairie Rivery 801
N° 1111

J'ai assisté à la réunion plénière
de présentation du projet Nainouan

Je reformule mes vœux :

- y aura-t-il assez de places de parking pour les usagers
des commerces, les locataires et propriétaires des
nouveaux appartements ?

- le recouvrement de la zone du nouvel ensemble immobilier
marque, à mon sens, d'ambition et de caractère pour
un immeuble dit de standing (appartements vendus
3000 euros/m²)

- Il faudra veiller à préserver le caractère verdoyant
actuel pour le prochain centre ville de Pireny et
éviter de tout détonner (maintien de arbres actuels)
une opération d'embellissement de abords du
nouveau centre ville de Pireny devra être menée (arbres,
plantations, fleurs etc...) dans l'intérêt de
ses habitants, de ses enfants et de ses aînés

Mme Colette France
à Mme Pierre Pireny

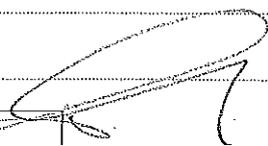
La transformation - du face dit "de Rivey" en ensemble immobilier qui ferme la vue sur ce qui est le seul repère visuel et mémoriel de notre commune, dans le connu et le ressenti des habitants, tant de la commune que de la métropole est une erreur grave.

En effet, la disparition de l'accès sur la rue du 1^{er} Leclerc prolongé par la perspective arborée jusqu'à laairie "tue" l'identité, la seule ressentie, de la commune.

Le déclassement du patrimoine ouvre la possibilité de réaliser ce projet modifié pour la commune, j'émet donc un avis défavorable au déclassement visé par l'enquête.

Patrick WEISS
129 rue Georges Mathias
80 136 Rivey 06 63 20 47 67

2



[Handwritten signature]

le 27/09/2019

Michel BEUDAERT

Le bien être des riverains du parc risque d'être remis en cause. La suppression du parking du haut du parc n'a souvent pleins entrainere par obligation un transfert vers les places de parking rue Thullier Delambre et Avenue du Général Leclerc, celui de la rue Baudry ne pourra à lui seul compenser le nombre de places, d'autant que le projet immobilier apportera à lui seul déjà beaucoup de véhicules -

La suppression d'une grande partie du parc est incompressible du fait de la politique nationale - la France ce veut donnerse de leçons aux pays sud américains sur la défiance, alors même que RIVERT va supprimer une grande partie de ses verges arbrés qui font le charme du parc -

Adieu la fête des jardiniers qui ne pourra plus utiliser ce cadre exceptionnel.

Bonjour,

Laposte.net

mairie.rivery@laposte.net

enquête publique

De : Nowak Jacques <nowakjacques@orange.fr> jeu., 26 sept. 2019 17:37

Objet : enquête publique

À : mairie rivery <mairie.rivery@laposte.net>

Répondre à : Nowak Jacques <nowakjacques@orange.fr>

A l'attention de M. Bertrand TRIZAC, enquêteur public.

Je vous prie de trouver mes observations concernant l'enquête publique en cours relative au déclassement du parking à l'angle de la rue Baudrez et de la rue du Général Leclerc :

- J'attire votre attention sur l'utilisation du parking actuel, une utilisation quotidienne par les riverains qui se rendent dans les services à la population (mairie, salle André Carpentier, gymnase, écoles...). A l'heure où l'Etat prône la proximité entre les services publics et la population, la suppression du parking rendra difficile d'accès les services listés ci-dessus.
- Le déclassement du parking s'inscrit dans un projet de construction de logements en bordure de la voirie, ce qui de fait empêchera tout aménagement futur de ce carrefour très emprunté aux heures de pointe. (exemple : l'aménagement d'un carrefour pour fluidifier la circulation deviendra ainsi impossible).
- Les logements prévus dans ce projet vont à contre-sens du besoin réel de la commune. En effet, Rivery ne respecte toujours pas l'obligation des 20% de logements sociaux. Le promoteur immobilier est un investisseur privé qui ne répondra pas aux critères de logement à loyer modéré.
- Sur le plan environnemental et de la qualité de vie en milieu péri-urbain, je m'oppose à ce qu'un espace vert, qui vient en complément des hortillonnages, soit supprimé alors même que le parc constitue depuis des décennies un élément identitaire de Rivery.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance afin que vous puissiez appréhender tous les aspects, enjeux et conséquences de ce projet.

Cordialement,

Jacques NOWAK

33

Toutes mes félicitations pour ce beau

de concert nos écoles, pour les

Comme pour aller de nouvelles
donner un nouveau souffle à notre

J'ai la certitude que ce projet
s'inscrit dans le secteur
Le projet me paraît présenter le

caractère public, ouvert à tous et
accès à des services de proximité.

Pour les habitants de pourvoir à leur
de santé. C'est un vrai plus
activités économiques, tertiaires et

dans le cadre d'une mise à
une vraie identité à notre commune
d'un centre ville qui permette de donner

Je soussigne tout le long de la section
de nos services sur le projet.

ou de chacun des habitants de la zone
une phase de concertation et de dialogue
Municipalité qui a permis d'organiser

de concertation mise en œuvre par la
Je tiens à saluer la précieuse

le projet de création d'un centre de
appelé les gémages surmontés
suite à la proposition par Monsieur

le Maire et son équipe

Fredrick LaFours le 27/09/2014
16 ans Jacques Buel Rivery

Je t'excuse pour ce retard de réponse
mais j'ai été très occupé par mon voyage en Italie
avec mes amis. Je t'embrasse et te souhaite
bonne nuit. Bonne nuit à toi aussi.

À
D. APPAR. 9 rue Jean Plote 3038 Rivery



100
21

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 N

Envoyé en préfecture le 12/11/2019

Reçu en préfecture le 12/11/2019

Affiché le

ID : 080-218006344-20191112-2019_DELIB5-DE



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 NOVEMBRE 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Excusés : 4

Absents : 3

L'an deux mille dix-neuf, le 4 NOVEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du trente octobre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - ROUSSEL Claude - Sophie BOUDAILLEZ - Chantal SUIVENG - - Marc NICOLAS - Fabrice AUBEL - Jean-Paul PLEZ - Nathalie JOLY

Absents excusés : Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) - Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Madame Françoise LEGAY) - Jean-Antoni STEFANIAK - Daniel BEAUPERE (qui donne procuration à Monsieur Dominique CAPRON) - DIZIERE Stéphanie

Absentes : - Imane STASIK - Hélène BELY - Angélique DUBUS

- 5 - Enquête publique, « déclassé parking », intersection avenue du Général Leclercq / rue Baudrez, rapport du Commissaire Enquêteur,

CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Les deux permanences du Commissaire enquêteur se sont tenues aux dates et heures indiquées dans de très bonnes conditions. L'Arrêté concernant l'enquête publique, les publications, les réunions publiques d'avant projet, le dossier d'enquête ainsi que le registre mis à la disposition du public aux heures ouvrables ainsi que le site où les gens pouvaient également s'exprimer, me permet de dire que la publicité a été très largement respectée. Tous les habitants ont eu le moyen de s'exprimer de quelque manière que ce soit en toute simplicité.

Au total, 18 personnes se sont manifestées soit directement au cours des 2 permanences soit par écrit via sur le registre d'enquête. 22 personnes ont été sollicitées et se sont exprimées en signant une pétition à la demande de l'association : « Chez Nous à Rivery » représentée par Mme SUIVENG, Chantal, conseillère municipale opposée au projet.

Sur les 18 personnes, 16 sont opposées au projet pour exactement les mêmes motifs que l'on peut classer en 4 grandes catégories.

- 1 - Les problèmes de stationnement d'après projet
- 2- La suppression d'espaces verts et l'abattage potentiel des marronniers
- 3 - Le manque de places pour les différentes manifestations et en priorité la fête de Jardiniers.
- 4 - La commune a-t-elle réellement besoin d'un « Coeur de Ville » à cet endroit au détriment du parc qui risque de perdre son entité chère aux riverains et aux promeneurs.

2 personnes sont toutefois très favorables à ce projet qui, selon leurs dires, apporteront un nouveau souffle pour l'avenir, un projet de cœur de ville nécessaire et utile, attendu par une grande partie des habitants, qui conserve au maximum l'aspect environnemental et paysager du site bref, qui représente une évidence pour l'avenir de la commune.

Concernant les 4 motifs d'opposition au projet, Mr le maire a apporté les précisions suivantes sur ces derniers et ses explications sont les suivantes :

En ce qui concerne le stationnement, 34 places sont effectivement supprimées mais elles seront réparties géographiquement dans les rues Baudrez, l'avenue Leclercq pour un total de 35 places. D'autre part, un parking souterrain avec 77 places (Soit une par logement - 62-) plus 15 places pour les acquéreurs des commerces et bureaux potentiellement à venir.

Pour les arbres, seuls 4 marronniers et 2 tilleuls seront abattus mais environ un dizaine d'arbres seront replantés sur l'ensemble de l'emprise foncière.

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 N

Envoyé en préfecture le 12/11/2019

Reçu en préfecture le 12/11/2019

Affiché le

NOVEMBRE 2019

SLO

ID : 080-218006344-20191112-2019_DELIB5-DE

Mr le maire assure que le projet immobilier ne modifie en rien l'usage actuel du parc et n'entrave en aucune façon l'organisation des réderies et la fête annuelle des Jardiniers, le parc conserverait ses espaces verts.

Sur le problème des logements sociaux abordé par un habitant, Mr le maire précise que 140 logements ont déjà été réalisés ces dernières années et que la commune respecte la loi sur l'obligation des 30 % de logements aidés.

Et enfin de préciser que le projet de « Coeur de Ville » fixe définitivement les choses, le problème de l'urbanisation nouvelle ainsi que la réglementation du stationnement dans sa répartition géographique stoppera cette évolution des parkings qui croient depuis ces dernières années au détriment du parc.

--0--

Les opposants au projet craignent en priorité le problème du stationnement des véhicules. Or, d'après les explications données par la municipalité, cette inquiétude n'est pas tout à fait justifiée dans la mesure où ce stationnement sera réparti différemment dans l'ensemble du site et le nombre exact (34 places) sera maintenu mais avec une répartition différente.

Le fait d'abattre 6 arbres (4 marronniers et 2 tilleuls) ne modifie pas outre mesure le potentiel existant d'autant plus que des nouvelles plantations (En nombre supérieur) sont prévues et viendront palier voire modifier légèrement la physionomie du site.

Les espaces prévus pour les installations et l'organisation des différentes manifestations (Réderies , Fête des jardiniers Etc...) seront maintenues et le projet n'apportera aucune gêne aussi bien pour les exposants que pour les visiteurs, le volume nécessaire sera conservé.

Ce projet de « Coeur de Ville » apparaît comme être cohérent et sa réalisation permettra d'apporter une activité nouvelle du secteur tout en conservant l'entité du parc chère à la population, l'arrivée de quelques commerces et les services publics de proximité en feront un endroit vivant et fréquenté dans un cadre agréable et modernisé.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Cette enquête publique a fait l'objet d'une très grande et très large information auprès du public, lequel a pu s'exprimer librement et exposer son point de vue sur le projet.

Cet projet de Coeur de ville avait fait l'objet de deux réunions publiques organisées par la municipalité afin que l'ensemble des habitants prennent connaissance de la création de ce secteur urbain.

Le déclassement du parking était un élément décisif à la réalisation du projet. En effet, le problème de stationnement actuel (Parking) fait craindre à ses détracteurs un problème de places et de répartition géographique or, la municipalité a démontré qu'aucune place n'était supprimée seule leur répartition est différente ce qui crée une incompréhension de la part de certains habitants.

La physionomie du parc a également fait l'objet de critique de la part de personnes opposées au déclassement du parking et à la création d'une zone urbanisée, là encore, la municipalité s'est efforcée de conserver l'identité du parc ainsi que les emplacements réservés aux différentes manifestations annuelles.

Les quelques 22 personnes qui se sont manifestées par le biais d'une pétition à la suite d'un article paru dans le courrier picard ont réagi suite au titre de cet article qui annonçait : « La destruction » du parc. Le mot est exagéré ce qui a eu pour effet de créer une véritable inquiétude dans l'esprit des gens.

Les responsables de l'association « Chez nous à Rivery » à l'origine de cette pétition ont voulu manifester (En nombre) pour appuyer leur mécontentement vis à vis du projet.

Les différents motifs invoqués par les détracteurs, leurs appréciations et observations ont trouvé une réponse dans les explications fournies par la municipalité, la crainte de perdre l'entité du parc et la suppression des places de stationnement ne semble pas être une évidence, le projet représente une évolution nécessaire pour la réalisation d'un cœur de ville moderne, cette pièce urbaine apportera sans doute un nouveau centre d'activité et de rencontre, la population pourra toujours profiter de son parc qui sera réaménagé et aussi fonctionnel que par le passé.

J'emets donc un « **AVIS FAVORABLE** » au déclassement du parking implanté à l'intersection de l'avenue du Général Leclerc et la rue Baudrez.

Le 28 Octobre 2019
Le Commissaire enquêteur
Mr **TRIZAC, Bertrand**



COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 N

Envoyé en préfecture le 12/11/2019

Reçu en préfecture le 12/11/2019

Affiché le

NOVEMBRE 2019
ID : 080-218006344-20191112-2019_DELIB5-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- De valider l'enquête publique « Déclassement du parking intersection Avenue du Général Leclerc/rue Baudrez diligentée par le commissaire enquêteur.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée

Pour : 17

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bernard BOCQUILLON



Bo. B.

Envoyé en préfecture le 12/11/2019

Reçu en préfecture le 12/11/2019

Affiché le



ID : 080-218006344-20191112-2019_DELIB5-DE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Rivery

Utilisateur : PASTELL rivery.actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_DELIB5
Date de la décision:	2019-11-12 00:00:00+01
Objet:	ENQUETE PUBLIQUE "DECLASSEMENT PARKING" INTERSECTION AVENUE DU GENERAL LECLERCQ/URE BAUDREZ - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique:	080-218006344-20191112-2019_DELIB5-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
080-218006344-20191112-2019_DELIB5-DE-1-1_0.xml	text/xml	950
<i>nom de original:</i>		
delib 5 enqu__te.pdf	application/pdf	426746
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-080-218006344-20191112-2019_DELIB5-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	426746
<i>f</i>		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	12 novembre 2019 à 16h12min31s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	12 novembre 2019 à 16h12min36s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Thuillier Christelle
En attente de transmission	12 novembre 2019 à 16h12min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 novembre 2019 à 16h12min38s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>12 novembre 2019 à 17h44min09s</i>	<i>Reçu par le MI le 2019-11-12</i>
--	--------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------